

CLÉMENT BEAUNE
MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ
DES TRANSPORTS
246 BD SAINT GERMAIN
75007 PARIS

22.09.2022, Paris

Objet : Alignement des normes européennes de qualité de l'air sur les recommandations de l'OMS

Monsieur le Ministre délégué chargé des Transports,

Nous célébrons aujourd'hui la Journée internationale de l'air pur et, dans quelques jours, cela fera un an que l'Organisation mondiale de la santé (OMS), après un examen systématique des données scientifiques, aura publié de nouvelles lignes directrices mondiales sur la qualité de l'air, assorties de recommandations fondées sur la santé concernant les concentrations maximales des principaux polluants atmosphériques.

La pollution atmosphérique est le principal risque environnemental pour la santé en Europe, entraînant chaque année environ 400 000 décès prématurés.

En France, elle est responsable d'au moins 40 000 vies perdues prématurément.

97 % de la population urbaine de l'UE vit actuellement dans des zones où la qualité de l'air est mauvaise.

La pollution atmosphérique est également une préoccupation majeure pour la protection de la nature.

La Commission a souligné que les coûts liés aux incidences de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes pouvaient atteindre 54 milliards d'euros par an. Selon son évaluation, les limites d'eutrophisation sont dépassées dans 62 % des zones d'écosystème et dans 73 % des zones Natura 2000 sur le territoire de l'UE.

Le coût de la pollution atmosphérique est estimé à 940 milliards d'euros par an pour l'UE, et entre 68 et 97 milliards d'euros par an en France.

Ce montant comprend les coûts de santé liés aux décès prématurés et aux maladies dus à la pollution atmosphérique, les pertes de productivité dues à la fois aux journées de travail perdues et à la réduction de la productivité des travailleurs, les pertes de rendement des cultures, la détérioration du paysage naturel affectant le secteur du tourisme et les dommages causés aux bâtiments.

Le fardeau sanitaire et environnemental inacceptable que représente la pollution atmosphérique est en grande partie évitable.

Respire

Maison de la vie associative et citoyenne du 9^e
54 rue Jean-Baptiste Pigalle 75009 Paris
contact@respire-asso.org
www.respire-asso.org



Au niveau de l'UE, la publication de la proposition législative révisant les directives européennes sur la qualité de l'air ambiant, qui fixe les normes en matière d'air pur, est prévue pour le 26 octobre 2022 dans le cadre du paquet "pollution zéro". Dans cette mise à jour cruciale pour la santé publique, le Conseil a une occasion unique de sauver des vies et de prévenir les maladies à une échelle sans précédent.

Pour y parvenir, il faut aligner les normes européennes de pollution de l'air sur les recommandations de l'OMS.

En effet, les nouvelles recommandations de l'OMS suggèrent désormais des concentrations maximales considérablement plus faibles pour les principaux polluants, plus particulièrement pour les particules de diamètre $< 2,5 \mu\text{m}$ (PM_{2,5}), qui sont à l'origine de la plus grande charge sanitaire dans l'UE, pour lesquelles une concentration annuelle de $5 \mu\text{g}/\text{m}^3$ est désormais recommandée, soit la moitié de la recommandation précédente de l'OMS, qui était de $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$, et cinq fois moins que la norme actuelle de l'UE, qui est de $25 \mu\text{g}/\text{m}^3$. Pour le dioxyde d'azote (NO₂), qui a fait l'objet d'un examen approfondi dans le cadre des discussions sur le transport routier et les interdictions de rouler dans les centres-villes, une nouvelle concentration annuelle de $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$ est désormais recommandée, soit 4 fois moins que la norme actuelle de l'UE.

Afin de protéger la santé de tous et en particulier celle des enfants et des personnes vulnérables, nous vous demandons de soutenir la définition de normes de l'UE pour la qualité de l'air imposant le respect des recommandations de l'OMS d'ici 2030 au plus tard.

Plus le fossé entre la science et la réglementation sera grand, plus l'UE continuera à échouer dans la prévention des décès prématurés et des maladies liées à la pollution de l'air. L'urgence à agir est claire.

Nous serions heureux de pouvoir vous rencontrer prochainement pour échanger sur cette thématique centrale, selon votre convenance.

Merci d'avance pour votre soutien déterminé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Tony Renucci (Respire), Fanchon Barbat-Lehmann (Alliance des collectivités pour la qualité de l'air), Anne Lassman-Trappier (France Nature Environnement), Clément Drogat (La Rue Est A Nous Lyon), Fabrice Long (Greenpeace), Vincent Bezaguet (La Rue Est A Nous Paris), Delphine Grimbert (Paris Sans Voiture), Cathy Lamri (Car Free Megacities), Gaël David (Ras le Scoot), Valentin Desfontaines (Réseau Action Climat)

Copies : Martine Aubry (Maire de Lille), Jeanne Barseghian (Maire de Strasbourg), Michaël Delafosse (Maire de Montpellier), Grégory Doucet (Maire de Lyon), Christian Estrosi (Maire de Nice), Hubert Falco (Maire de Toulon), Anne Hidalgo (Maire de Paris), Pierre Hurmic (Maire de Bordeaux), Maryse Joissains-Masini (Maire d'Aix-en-Provence), Nicolas Mayer-Rossignol (Maire de Rouen), Jean-Luc Moudenc (Maire de Toulouse), Benoît Payan (Maire de Marseille), Gaël Perdriau (Maire de Saint-Etienne), Eric Piolle (Maire de Grenoble), Arnaud Robinet (Maire de Reims)

Respire

Maison de la vie associative et citoyenne du 9^e

54 rue Jean-Baptiste Pigalle 75009 Paris

contact@respire-asso.org

www.respire-asso.org

ASSOCIATION NATIONALE POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR